

Date de Convocation	L'an deux mille neuf
18/09/2009	Le vendredi 25 septembre 2009 à 20 heures 30
	Le Conseil municipal
Date d'affichage	légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
18/09/2009	sous la présidence de M. CADENNES, Maire,
	Etaient présents: Mrs MASURIER-CANU-CHANOIS-AUTIER-TRIVES-PIERRE-SPENNEL-GRAVIER-LETELLIER-Mme THEBAULT.
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
	Formant la majorité des membres en exercice
	Absents:
	M. PIERRE a été élu secrétaire

DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Suite à la clôture de l'opération de renforcement du réseau au hameau de Sainte-Austreberte réalisée par le S.I.E.G.E., et payée par annuités sur 15 ans, il convient d'inscrire les montants suivants au budget : - Recettes d'investissement : Compte 16875 : 23.891 €
- Dépenses d'investissement : Compte 20415 : 23.891 €

ENCAISSEMENT CHEQUE :

1/ Le conseil municipal approuve l'encaissement des 3 chèques pour un montant de 260 € de notre assureur GROUPAMA pour le remboursement du sinistre survenu en juin 2007 pour des dégradations commises sur des biens communaux dont l'auteur a été identifié et a été condamné à verser la somme de 1.407 €. Sa dette à ce jour est de 282 €.

2/ A la suite de l'achat par la commune d'un panneau directionnel « Brocante du Manoir », le conseil municipal accepte le remboursement de cet achat par le propriétaire de la brocante pour un montant de 68,60 €.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Le conseil municipal décide de fixer les nouveaux tarifs communaux suivants :

- Cantine : 3,65 € le repas à compter du 1^{er} octobre 2009.
- Garderie : 1,60€ l'heure. (tarif inchangé)

FERMETURE DU PORCHE D'ENTREE DE L'ECOLE (DM n°3 et 4) :

1/ Le conseil municipal décide de fermer le porche d'entrée de l'école, et de procéder au virement de crédits suivants pour les matériaux et la pose de fenêtres :

- Compte 2315 (opération 10012) = - 1.600 €
- Compte 2315 (opération 10019) = + 1.600 € (DM n°3)

2/ D'autre part dans le cadre du projet d'école numérique rurale, il convient de rajouter des prises électriques et d'installer une alarme à l'école, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise ELEC LAUNAY pour un montant de 921 € HT soit 1.101,52 € TTC et de procéder au virement de crédits suivant :

- Compte 2315 (opération 10012) = - 1.102 €
- Compte 2315 (opération 10020) = + 1.102 € (DM n°4)

PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX :

A la suite de demandes d'urbanisme pour la construction de nouvelles maisons d'habitation sur des terrains classés constructibles dans le Plan Local d'Urbanisme, il convient de procéder aux extensions d'électricité et téléphoniques pour les propriétés suivantes :

- Propriété de Mme Loseille, parcelle de 3.900 m² :

- Electricité = 8.195 €
- France Télécom = 1.040 €
- Total = 9.235 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 abstention (Pierre) fixe à 100 % le coût à la charge du propriétaire.

- Propriété de M. et Mme Capron, parcelle de 2.000 m² :

- Electricité = 525 €
- France Télécom = 280 €
- Total = 815 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour, 1 voix contre (Letellier) et 3 abstentions (Spennel, Pierre et Canu) fixe à 100 % le coût à la charge du propriétaire

- Propriété des conjoints de Bueil, parcelle de 3.899 m² :

- Electricité = 825 €
- France Télécom = 440 €
- Total = 1.265 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour, 1 voix contre (Trives) et 3 abstentions (Canu, Pierre et Spennel) fixe à 100 % le coût à la charge du propriétaire.

RECENSEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2010 :

La commission travaux s'est réunie le 11 septembre dernier et a recensé les travaux de voirie à proposer à la communauté de communes pour 2010. M. Masurier informe le conseil que le budget 2010 de la communauté de communes sera de 500.000 €. Les travaux de la rue du pont neuf n'ont pas été retenus pour 2010.

D'autre part, M. le Maire informe que les services du Département ont pris un arrêté interdisant la circulation aux plus de 7,5 tonnes sur la RD16.

Enfin, des panneaux stop ont été installés au carrefour de la rue de Sainte Austreberte. M. Autier propose pour diminuer la vitesse à cet endroit de déplacer le panneau d'entrée d'agglomération jusqu'au carrefour avec la route de Sancourt. La question sera posée aux services de la communauté de communes.

CREATION D'UN COMITE DE JEUNES ET TERRAIN DE SPORT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les jeunes par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines les concernant, notamment la création d'un terrain de sport,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un comité consultatif des jeunes pour la durée du présent mandat,
- de fixer sa composition à 5 membres, l'inscription se fera par ordre d'arrivée de la demande

en Mairie et d'en confier la présidence à Mme Nathalie TEBAULT, conseillère municipale.

DEMANDE D'ACHAT DU LAVOIR DE SAINT-PAËR ET CELUI DE LA CABINE TELEPHONIQUE :

M. le Maire informe le conseil des propositions d'achat des lavoirs qu'il a reçu de M. Trives et Letellier.

D'autre part, M. le Maire informe le conseil de la demande de M. Vendroux de racheter une parcelle communale de 100 m2 environ enclavée dans sa propriété.

M. le Maire propose au conseil de réfléchir à ces propositions et d'en débattre lors d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

- Tronçonneuse : M. le Maire propose au conseil l'achat d'une tronçonneuse. Proposition acceptée.
- Association entre les lignes : une demande avait été adressée pour occuper le local de la bibliothèque le samedi matin entre 9h et 12h pour des cours d'anglais. Mme Boucart informe le conseil qu'une solution a été trouvée avec la mairie d'Heudicourt.
- Location salle des fêtes : M. le Maire propose au conseil d'offrir la location de la salle des fêtes à M. Bernard Guillaume pour les services rendus à la commune lors de la réfection de la toiture de la chapelle Sainte-Austreberte. Proposition acceptée
- Horloge église : M. Autier informe des dysfonctionnements de l'horloge de l'église, peut-être un problème de batterie.
- Cimetière : M. le Maire informe le conseil que M. Blasin a remis à la disposition de la commune la parcelle qu'il avait cédé pour l'extension du cimetière.
- S.I.E.G.E. : M. Chanois informe le conseil que l'étude pour l'effacement des réseaux à Saint Paër a été lancée et que les propriétaires seront contactés prochainement. D'autre part, la réunion cantonale aura lieu le 28 octobre prochain, et la tranche 3 de la rue guérard sera proposée.
- Réseau mobile : M. Gravier propose d'adresser un courrier aux opérateurs SFR et Orange pour inclure la commune dans l'étude qu'ils réalisent actuellement sur la vallée de la lévrrière.
- Encombrants : le passage annuel pour le ramassage des encombrants a été supprimé. Le coût était trop élevé pour le tonnage ramassé. Ce service peut être maintenu mais serait à la charge de la commune.
- Eaux pluviales : M. Pierre informe de la stagnation des eaux pluviales devant la propriété de M. Malletroit et des dysfonctionnements en découlant sur le boîtier France Télécom.
- Sécurité : M. Spennel informe du manque de réserves incendie au coudray, à Sainte Austreberte et au bout du chemin de la reine blanche près du centre équestre.
- Chemins : M. Trives propose, devant l'érosion régulière des chemins communaux, d'en réaliser un recensement et d'en informer les propriétaires riverains.

La séance est levée à 22h35.